

Jean Hamel nommé adjoint de Creamer



D 1

- Les Canadiens annulent 2-2
- Les Nordiques s'inclinent 5-4

D 3

Les athlètes masculin et féminin de l'année au Canada

## LE VOTE SERA REPRIS

D 1

# la tribune

75<sup>e</sup> ANNÉE — No 261 — 28 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1984 —

(SAMEDI 65¢) 40¢  
Livraison à domicile  
\$2.50 par semaine

Collision sur la 55: bourrasque à l'origine?

## 4 morts

par Gilles Dallaire

**ULVERTON** — Une bourrasque d'une violence inaccoutumée pourrait être à l'origine d'une collision qui a causé la mort de quatre personnes, hier, sur l'autoroute 55, à environ cinq kilomètres de Richmond.

La tragédie, la plus grave à survenir, cette année, sur les routes de l'Estrie, s'est produite vers 11 heures, à deux pas de l'entrée de la halte routière aménagée par le ministère des Transports à mi-chemin entre Richmond et L'Avenir, à la hauteur d'Ulverton.

Les quatre victimes, toutes domiciliées à l'extérieur de la région, prenaient place dans une automobile compacte de fabrication japonaise portant une plaque d'immatriculation ontarienne. Elles auraient toutes été tuées sur le coup.

Trois des victimes ont été identifiées comme étant Edith Néron, 24 ans, d'Ottawa, Rémi Bouchard, 22 ans, de La Malbaie, et Claire Néron, 25 ans (elle est décédée à quelques jours de son 26<sup>e</sup> anniversaire le 25 décembre), de Roberval. Tard hier, l'identité de la quatrième victime, d'Ottawa, n'avait pas encore été divulguée parce que sa famille n'avait pu être rejointe.

Le conducteur, âgé d'une trentaine d'années, d'une fourgonnette servant au transport du courrier, M. Marc Roger, de Drummondville, a été blessé assez grièvement dans la collision. Il aurait subi une fracture ouverte à une jambe de même que des contusions au visa-

ge. Il a été transporté au centre hospitalier Ste-Croix, à Drummondville, par les ambulanciers de la maison Fleury. Son état n'inspireait toutefois aucune crainte.

La collision

L'out incite à croire que l'automobile qui transportait les victimes et qui se dirigeait vers Drummondville aurait échappé à la maîtrise de son conducteur lorsqu'une saute de vent soudaine l'a fait dévier légèrement de sa route et l'a déportée contre une camionnette qui roulait en sens inverse. Le choc, quoique peu violent, aurait été suffisant pour faire tourner l'automobile sur la chaussée puis la projeter contre une fourgonnette qui, elle aussi, arrivait en sens inverse et que son conducteur a été impuissant à immobiliser avant l'impact.

L'avant de la fourgonnette a donné contre une portière avant de la voiture, du côté du conducteur, mais c'est l'arrière de l'automobile qui a subi le choc le plus violent car le train arrière a été arraché et aurait roulé dans un ravin qui longe l'autoroute si un garde-fou ne ne l'avait pas retenu.

• Un accident d'une rare violence

A 4



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le choc a été si violent que deux des victimes ont été projetées sur la chaussée, que tout l'arrière de l'automobile a

été écrabouillé et que des débris ont été éparpillés dans un rayon d'une quinzaine de mètres.

bonne journée!



9 ministres assermentés à Québec

## 4 nouvelles figures au conseil des ministres

par Robert Lefebvre  
**QUÉBEC (PC)** — Le premier ministre René Lévesque a procédé hier à un remaniement ministériel doublé d'une restructuration administrative.

Au total, neuf ministres ont été assermentés dont quatre sont de nouvelles figures. Ce sont les députés Jean-Pierre Jolivet (L'Assommoir), Henri Le May (Gaspé), Elie Fallu (Groulx), et Maurice Martel (Richelieu).

En outre, M. Lévesque a scindé en deux le ministère de l'Éducation et a créé trois nouveaux postes de ministres délégués: Emploi et Concertation, Développement et Voirie des régions, et Forêt. Il a aussi aboli les postes de ministre délégué aux Affaires linguistiques et de ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

Les responsabilités de l'aménagement sont confiées au ministre des Affaires municipales qui agira aussi comme président du Comité ministériel permanent de l'Aménagement.

M. Lévesque conserve pour l'instant la Condition féminine en attendant de trouver un titulaire. Il a proposé le poste à Mme Francine Lalonde, ex-présidente de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), mais celle-ci lui a demandé encore quelques jours de réflexion.

Ce remaniement ministériel comble par ailleurs deux des trois postes laissés vacants à la suite de la récente vague de démissions et qui étaient assurés de façon intérimaire.

Il s'agit des ministères de la Science et de la Technologie, et des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Le premier sera dirigé par M. Yves Bérubé qui devient ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Il



Le député Pierre Jolivet remercie le premier ministre René Lévesque pour sa nomination au Cabinet. En arrière-plan (de gauche à droite), le député Henri Lemay qui accède également au

Cabinet, le ministre Robert Dean muté et le député Maurice Martel qui remplace Dean au Revenu.

sera responsable des collèges et des universités.

Gérald Godin revient par ailleurs à ses anciennes fonctions comme ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Il restera à trouver une remplaçante à Mme Denise Leblanc-Bantey comme ministre déléguée à la Condition féminine.

M. François Gendron devient ministre de l'Éducation avec responsabilité de l'enseignement primaire et secondaire.

Robert Dean quitte le Revenu

pour agir comme ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, le nouveau poste créé par M. Lévesque pour stimuler davantage la création d'emplois.

M. Jean-Pierre Jolivet devient ministre délégué aux Forêts, un secteur qui continuera d'être chapeauté par le ministère de l'Énergie et des ressources.

Le député de Gaspé, Henri Le May, sera ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions. Il sera directement responsable de l'Office de planification et de

développement du Québec et du Fonds de développement régional.

M. Elie Fallu remplace Denis Lazure comme ministre délégué aux Relations avec les citoyens. Il sera aussi responsable de l'Office des personnes handicapées et restera rattaché au Conseil exécutif.

M. Maurice Martel prend la relève de Robert Dean au ministère du Revenu.

Enfin, l'assermentation de Marcel Léger comme titulaire du ministère du Tourisme ne constituait qu'une simple formalité.

### Rapport du Vérificateur général

Le déficit du Québec sous-évalué de 221 millions \$

B 1

### Dans une commission scolaire catholique

Une enseignante mariée à un divorcé peut être congédiée

B 6

Secteur public: fini le droit de grève sur les salaires?

D 6

### TEMPERATURE

NEIGE: -12 — - 5 C.  
DEMAIN: NUAGEUX

C-6

Aujourd'hui

### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....C-2
- BANDES DESSINÉES...D-2
- DECES.....C-6
- DE TOUT DE TOUS.....C-7
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-4
- ROMAN.....C-8
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '84.....C-1



## Selon son frère Pierre

# Mario Cyr riait après le meurtre

par Jacques Lemoine  
**SHERBROOKE** — Pierre Cyr a révélé que son frère Mario riait après l'assassinat de Alain Bouchard et lui avait confié "il a la face arrachée, tu aurais dû voir ça", le 28 mars, sur la colline de Beauvoir.

Il a tenu ces propos scabreux hier devant le magistrat Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix, qui préside à l'enquête préliminaire de Mario Cyr, âgé de 28 ans, qui est inculpé de meurtre au premier degré.

Pierre, qui témoigne sous la protection de la loi, a déclaré que Mario lui avait ensuite dit de "décriser" avec sa voiture et l'a blâmé pour s'être trompé de chemin.

"J'étais saisi ben raide", a dit le témoin qui n'a pas osé dévisager son frère depuis qu'il a commencé à débâler son sac contre lui.

A la suite de cette diatribe, le criminaliste Conrad Chapdelaine

s'est assuré que le témoin avait fini de parler et n'avait plus autres choses à ajouter.

"Est-ce que vous vous êtes trompé de chemin lorsque vous vous êtes rendu après cela à l'appartement de Bouchard et est-ce que vous vous êtes trompé de place lorsque vous avez pris dans la garde-robe l'argent de celui qui venait de mourir?", a-t-il demandé en élevant la voix.

Pierre Cyr, qui n'est pas inculpé de ce crime, n'a pas répondu.

### A son examen volontaire

Mario Cyr a été admis à son exa-

men volontaire à la suite de cette déposition.

Mais avant que son client ne soit cité à procès, Me Chapdelaine a plaidé qu'il y avait absence totale de preuve sur l'accusation de meurtre au premier degré.

L'examen a été reporté au 18 janvier afin de lui permettre de produire des notes à l'appui de sa prétention.

Le ministère public est représenté dans cette affaire par Me Michel Aytote.

A un moment donné de sa déposition, Pierre Cyr semblait avoir un chat dans la gorge et manifestait des tremblements alors qu'il était contre-interrogé à partir d'une photographie.

"Je vois rien que lui", a-t-il dit, en faisant allusion au cadavre de Bouchard.

Le témoin a raconté que son frè-

re était parti avec Bouchard pendant qu'il attendait dans la voiture et Mario lui a crié d'aller chercher les vêtements et les chaussures de la victime qu'on devait abandonner sur place.

"J'ai été chercher son linge en courant", a-t-il noté.

Pierre a poursuivi qu'il avait entendu "un boum" et a vu son frère revenir en riant.

Selon le témoin, Mario a jeté par la suite son fusil tronçonné de calibre 12 dans la rivière St-François, ils ont vainement tenté de faire brûler les vêtements de Bouchard sur le mont Bellevue, les ont finalement jetés aux vidanges et sont allés détroisser son appartement.

De retour chez eux, Pierre soutient que son frère lui avait déclaré: "C'est de même que ça marche, il n'y a pas de témoin. Là, même si tu es mon frère et que tu

parles, tu vas te ramasser aux vidanges."

Me Chapdelaine a demandé à Pierre Cyr si la police lui avait déjà mentionné qu'il pourrait être inculpé de meurtre au premier degré.

"Je suis assez homme pour subir les conséquences...", a-t-il répondu.

"Vous seriez capable de stander un 25 ans plein, vous êtes assez homme pour ça?", s'est enquis Me Chapdelaine.

"Je ne le prendrais pas, c'est lui (Mario) qui a fait ça, moi je ne le savais pas", a répliqué le témoin.

Selon lui, Mario lui avait dit qu'il avait caché le fusil sur la banquette arrière de la voiture avant d'emmener Bouchard qui avait été attiré dans un guet-apens sous prétexte que Pierre lui paierait une dette de drogue.

### Il a maigri un peu

Mario Cyr a maigri un peu depuis sa mise en inculpation du meurtre au second degré de l'épicière Stanley Binette survenue le 24 mai et du meurtre au premier degré de Bouchard le 28 mars.

Cela pourrait peut-être s'expliquer parce qu'il est détenu dans "le trou" au pénitencier depuis qu'on a trouvé dans sa bouche une clef pouvant ouvrir des menottes avant son transfert au vieux palais de justice de Sherbrooke.

Mario se trouve au pénitencier à la suite de la révocation de sa libération conditionnelle qu'il avait obtenue le 24 février après avoir purgé six ans et sept mois d'une sentence de huit ans pour un vol avec violence sur une octogénaire.



La collision de deux voitures de type intermédiaire, hier, en début d'après-midi, sur la rue King est, à Fleurimont, a fait quatre blessés.

Sur la rue King est, à Fleurimont

## Collision: 4 blessés

**FLEURIMONT** — Trois hommes et une femme ont subi des blessures dans la collision de deux automobiles, vers 13h45, hier, sur la rue King est, à la hauteur de la rue Jetté, dans les limites de Fleurimont.

Il s'agit d'Alain Coulombe et de Bernard Phaneuf, de Sherbrooke, qui prenaient place dans une des automobiles de même que Marie-Claude Champagne et Denis Allaire, tous deux d'East-Angus, qui occupaient l'autre voiture impliquée.

Les blessés ont été transportés par ambulance au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul afin d'y fai-

re traiter plusieurs blessures d'ordre mineur.

Selon les informations obtenues, les deux véhicules filaient en sens contraire au moment de la collision quasi frontale.

Un des conducteurs aurait donné un coup de volant pour éviter un ballot de foin et c'est en tentant de conclure cette manœuvre qu'il y a eu perte de contrôle puis collision.

Les pompiers de Sherbrooke ont été dépêchés sur les lieux car un

des véhicules impliqués perdait de l'essence. Les patrouilleurs municipaux de Sherbrooke ont fait le constat de l'accident.

Depuis mercredi après-midi, les accidents survenus en Estrie sont particulièrement violents.

On rappelle, entre autres, la chute dans le ravin, à Lennoxville, l'embarquée spectaculaire boul. Bourque, à Rock-Forest et la pire tragédie de l'année, celle survenue hier, sur l'autoroute 55, près de Richmond, qui a fait quatre victimes.

## Condamné à 4 ans de plus

**SHERBROOKE (J1)** — Jean Corriveau a été condamné à une peine additionnelle de quatre ans de pénitencier pour avoir perpétré deux vols qualifiés chez des dépanneurs pour "fronter" un achat de drogues.

Il s'agit du miraculé de la rue Rioux qui avait jeté ses béquilles aux orties pour se sauver en courant après avoir été interpellé par un gendarme instrumentant.

Corriveau, âgé de 20 ans, a reçu cette sentence hier du juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Michel Dussault avait plaidé que son client, qui se drogue depuis l'âge de 13 ans, a besoin d'une cure de désintoxication.

Corriveau se trouvait alors sous le coup d'une libération

conditionnelle après avoir purgé trois mois d'une sentence de deux ans moins un jour pour deux vols qualifiés, des cambriolages et d'autres délits.

Le procureur Danielle Côté avait réclamé une peine exemplaire contre cet individu qui a détourné un Provisor de la rue Terrill le 22 octobre et un lave auto de la rue King ouest le 1er novembre avec un revolver à balles blanches.

A ce dernier endroit, Corriveau avait été pris en chasse par le constable Jean-Guy Dussault.

## Des détenus ont fourni des draps aux frères Pouliot

**MONTREAL (PC)** — Des prisonniers du centre de détention Parthenais ont fourni les 40 draps que les frères Pouliot et leur complice ont utilisés pour s'évader depuis le 11e étage, dimanche soir dernier, a indiqué hier le président du syndicat des gardiens, M. Gilles Bolduc.

Mais les autorités ne pouvaient — ou ne voulaient — pas dire comment les trois prisonniers se sont procurés une scie pour couper les barreaux de leur cellule, a précisé M. Bolduc, dont le syndicat représente les 180 gardiens de Parthenais.

Toutefois, selon lui, il est fort

probable que le trio a pris plusieurs jours pour scier les barreaux entre les rondes des gardiens. Les rondes sont effectuées à tous les 20 minutes.

Le trio aurait utilisé de la gomme recouverte d'encre ou de cirage à chaussures pour dissimuler les marques de scie, a-t-il précisé.

Deux des trois évadés, Ronald Pouliot, reconnu coupable de meurtre en rapport avec le quadruple meurtre de Compton Station et son frère Mario, en attente de son procès pour meurtre, se sont rendus mardi sur le conseil de leur avocat, Ron Schacter.

## Brûlé par un feu de friture

**SHERBROOKE** — Un feu de friture a infligé des brûlures à un homme et a causé des dommages de l'ordre de 3 500 \$ à un logement de 100 de la rue Don Bosco, dans la nuit de jeudi, à Sherbrooke.

Les pompiers des postes 2 et 1 ont été dépêchés sur les lieux à 02h12, hier.

L'occupant de l'appartement 338, M. Yvon Paré, avait déjà mis l'incendie sous contrôle à l'arrivée des pompiers.

Dans la chaudronnée d'huile à friture qui crachait des flammes, il avait jeté du soda à pâte ce qui a étouffé le feu.

Toutefois lors de cette manœuvre, M. Paré a subi des brûlures au ventre et aux mains.

Les pompiers ont procédé aux vérifications d'usage et à la ventilation des lieux puisque l'appartement baignait dans la fumée.

Les opérations ont duré près de 45 minutes.

## Disparue depuis 1 an

**SHERBROOKE** — Voilà plus d'un an maintenant que Mme Lina Morin-Bibeau qui serait aujourd'hui âgée de 44 ans n'a pas donné signe de vie à ses proches.

La disparition date du 29 novembre 1983.

Cela faisait une dizaine d'années, au moment de la disparition, que Mme Morin-Bibeau vivait avec ses deux enfants et touchait des prestations d'aide sociale.

Lors de la disparition, les deux enfants de Mme Morin-Bibeau se trouvaient en voyage, dans le Sud, avec leur père René Bibeau.

La mère était seule à son domicile du 60 nord de la rue Bowen, à Sherbrooke.

A plusieurs reprises depuis un an, la famille s'est adressée à la police et à la presse pour lancer un message à la population dans l'espoir d'apprendre des informations, de recueillir des indices qui pourraient permettre de retracer la disparue.

Il s'agit encore d'une ultime tentative dans le but d'éclaircir cette affaire.

Mme Morin-Bibeau mesure 1m



Lina Morin-Bibeau

57, pèse 46 kilos, a les yeux bleus et les cheveux bruns qui étaient longs aux épaules lors de la disparition. Elle était vêtue d'un jacket bleu pâle et d'un pantalon "jeans" foncé.

Toute information qui sera traitée de façon confidentielle peut être communiquée au quartier général de la rue Marquette (565-2751 ou 565-3232).

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE  PUBLI REPORTAGE  CONCOURS   
 PUBLI PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**BINGO Rapido 1075**  
 Toute une Equipe!

UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 1075\$

**MARATHON — CARTE VERTE**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MERCREDI, le 19 décembre 1984: B-7**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 20 décembre 1984: G-80**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **VENDREDI, le 21 décembre 1984: G-53**

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**la tribune** Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBE  
 Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT  
 Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT  
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE  
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-5353

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans envoi desservis par camions et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABR et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos lui-similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

Municipalité de Fleurimont

**AVIS**

Veillez prendre note de la cédule de cueillette des ordures ménagères durant la période des Fêtes.

**Lundi le 24 déc. 1984:** horaire habituel  
**Mardi le 25 déc. 1984:** journée fériée  
**Mercredi le 26 déc. 1984:** journée fériée  
**Jeudi le 27 déc. 1984:** horaire habituel du mardi  
**Vendredi le 28 déc. 1984:** horaire habituel du mercredi.

Le responsable de la salubrité 112781-21-24-26-27 68c.

**carnet** King wellington REDIGÉ EN COLLABORATION

Organisateur et animateur du premier téléthon de dons d'organes, M. Richard Tremblay a confirmé la participation téléphonique, vers 16h30, de la Québécoise Diane Hébert qui depuis plusieurs mois attend en Californie des dons de coeur et de poulmons. Le téléthon se déroulera à l'écran de CKSH, de 13h à 17h, dimanche. M. Tremblay sera assisté dans sa tâche d'animateur par Christine Mercier et Jean-Jacques Bégin, un greffé du rein.

De grands noms de la chirurgie cardiaque seront du téléthon des dons d'organes, notamment le président d'honneur et éminent cardiologue Paul David; le Dr Pierre Grondin apportera son concours de même que plusieurs spécialistes du CHUS. Parmi d'autres invités, on note le ministre Raynald Fréchette, les députés Carmen Juneau, Réal Rancourt de même que le député fédéral Jean Charest. Claire Noël, une greffée du coeur, viendra faire part de son expérience. M. Richard Tremblay a également d'autres noms-surprises dans son sac qu'il n'a pas voulu dévoiler pour le moment.

Le détective Mario Lebrun a appris à ses dépens et à ceux des autres que son "char fantôme" n'est pas aussi fantôme que cela. Il faut voir l'état de la carrosserie abîmée par deux fois au cours de tempêtes. Il songe à

prendre des cours de conduite préventive d'hiver. Il s'adressera aux pionniers du téléphone.

Ce sont René Lapiere et Pierre Plante les hôtes des membres de la loge 67 des Elans de Sherbrooke à l'occasion du dîner du club, aujourd'hui, au local de l'organisme entre 11 heures et 14 heures. Les responsables souhaitent la bienvenue à tous...

Francine Fauteux répète à qui veut l'entendre qu'elle ne se fera plus jamais prendre par les histoires à 25 d'André Samson. La prochaine fois, elle exigera au moins 2 \$...

Le maître huissier Lionel Pelletier a été fait chevalier es-lois de l'Ordre Philippe IV, dit Lebel, un roi de France du 13e siècle, par le président international des huissiers, Me Francis Arbeault. Il est le premier Québécois à recevoir cette distinction. M. Pelletier est un membre-fondateur de La chambre des huissiers du Québec.

Le détective Alain Lévesque de la PJ a mis fin à sa carrière de cowboy après avoir été projeté à 10 pieds dans les airs par un cheval mécanique au cours d'un concours western.

Me Marc Vaillancourt pense à patenter des raquettes à neige pour son cheval afin de se promener par monts et par vaux. C'est une invention à retenir.

La taxe foncière, c'est une taxe pas mal fessière.

**L'ENVELOPPE D'ARGENT**  
 RADIO CHTJ 63  
 9.30: ..... \$  
 10.30: ..... \$  
 11.30: ..... \$  
 15.30: ..... \$

PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI!

Date limite 31 DÉCEMBRE '84  
 500,00 \$ de subvention

Après le 31 décembre 1984, la subvention fédérale pour le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) sera réduite de 60% à 33 1/3%.

Appelez-nous pour de plus amples informations à ce sujet.  
 (819) 563-8333

ACCREDITATIONS de l'Office des Normes Générales du Canada (O.N.G.C. N° 1691)  
 Nous utilisons et vendons la lame minérale RED TOP

Clément Fortier & Associés

**La Quotidienne** 079-0828

**Propriété de Hatley Acres sur la rue Wellington**

# Evacuation d'un édifice jugé dangereux pour ses occupants

par Gilles Fisette

**SHERBROOKE** — A cause d'un problème de structure rendu apparent à la suite de l'affaissement d'une colonne de soutien et l'apparition d'une fissure, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu a évacué mercredi soir l'édifice du 120 Wellington sud, propriété de Hatley Acres, une compagnie de M. Saad Gabr.

Un autre occupant des lieux, le Centre d'archivage du ministère de la Justice l'imitera dans les jours qui viennent.

Selon les informations recueillies hier par La Tribune, c'est à la demande du locataire, la Société immobilière du Québec (le nouveau nom des Travaux publics et approvisionnement) qui voit à l'exploitation des immeubles appartenant ou loués par le gouvernement du Québec, qu'un ingénieur est intervenu afin d'examiner une fissure dans la bâtisse.

Ce dernier, M. Raymond Owen de la firme Les Consultants SBCS, a conclu qu'il y avait un problème constituant une menace pour la sécurité des occupants ainsi que du public.

Son intervention s'est limitée à ce constat. Il a recommandé la pose immédiate d'un étai pour sou-

tenir la colonne. Selon lui, une étude plus poussée devrait être faite pour déterminer la source du problème ainsi que les solutions qui pourraient être apportées.

Interrogé sur les possibilités d'écroulement, M. Owen déclare qu'il ne peut pas s'engager dans cette voie. "Il y a un danger présent. Qui est peut-être présent. Moi, je n'avais pas le mandat pour faire une analyse poussée. Je suis intervenue à la demande d'un locataire. C'est au propriétaire à agir."

A la Société immobilière du Québec, le directeur, M. Vilmont Martel, précise que la présence d'un danger signalée par l'ingénieur a été suffisante pour demander l'évacuation temporaire et immédiate de l'édifice. "Il s'agit d'une mesure préventive", souligne-t-il.

Aussi, des fonctionnaires du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu ont été rappelés au travail, mercredi soir, afin de procéder le plus rapidement possible au déménagement. La quarantaine d'employés et tout leurs équipements ont immédiatement été relogés au 357 King est ainsi qu'au 740 Galt ouest où la Société immobilière du Québec possédait des locaux inoccupés.

Quant au Centre d'archivages du

ministère de la Justice, il s'agit d'avantage d'un entrepôt que d'un bureau gouvernemental. C'est à cet endroit que sont conservés tous les dossiers du ministère de la Justice. Un employé à temps partiel y travaille certains jours. Selon M. Gilles Petit, adjoint administratif à la direction régionale du ministère, le déménagement se fera au cours des prochains jours et tout le matériel devrait être relogé rue King est.

Enfin, en ce qui concerne la récupération du loyer qui serait déboursé d'ici la réparation de l'édifice et le réaménagement des locaux ainsi que l'ensemble des frais occasionnés par ce déménagement, c'est la Société immobilière du Québec qui s'en occupera.

Admettant que ces dépenses devraient être assumées par le propriétaire, M. Martel signale qu'une demande sera acheminée rapidement à Hatley Acres afin que celle-ci procède le plus rapidement possible aux réparations nécessaires.

Parmi les hypothèses retenues pour expliquer ce problème de structure, il y aurait possiblement le cumul de dossiers au Centre d'archivage et ce, dans un édifice dont la structure ne permettait pas un tel poids. Il y aurait également des aménagements faits il y a quelques temps dans un local, au rez de chaussée, maintenant inoccupé, et qui abritait un commerce. Ces aménagements auraient eu pour ef-



Parce qu'il présente un risque potentiel pour la sécurité des gens, l'édifice du 120 Wellington Sud, propriété de M. Saad Gabr, par l'entremise d'Hatley Acres, a été évacué par ses locataires.

fet d'affaiblir l'édifice. Mais ce ne sont que des hypothèses, indique M. Martel et Owen qui rajoutent que seule une étude plus poussée permettrait d'établir les véritables causes de cet affaissement.

## Si les 500,000 \$ ne sont pas versés Vente en justice de l'édifice Gabr ce matin

par Jacques Lemoine

**SHERBROOKE** — La vente en justice de l'édifice Gabr aura lieu à 11 heures ce matin au 174 de la rue du Palais à moins que son propriétaire, Les technologies et expertises en sécurité North Hatley, ne se présente auparavant au bureau du shérif avec une attache-case contenant un demi million de \$ en billets du Dominion ou un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances.

Si le shérif n'est pas payé pour rendre la saisie caduque, l'édifice de la rue Frontenac à la façade de verre, à l'architecture arabe et à l'éclairage digne des contes de mille et une nuits, sera mis en vente.

Les technologies ont en effet échoué hier dans leur dernière tentative auprès de la Cour d'appel, à Montréal, pour obtenir une suspension de la vente en justice de l'édifice Gabr.

Cet immeuble doit être vendu pour l'exécution d'un jugement obtenu par l'entrepreneur général Adricon qui avait transformé l'an-

cieun marché Steinberg en un véritable palais pour le compte de Hatley Acres.

Le shérif Jean-Guy Bisson a mandaté le huissier Michel Codère pour exécuter la vente.

On sait déjà que M. Conrad Couture, président de Adricon, doit faire une offre pour acheter l'édifice afin de protéger sa créance.

Mais le suspense durera jusqu'à 11 heures alors que l'on saura de quoi il retourne.

On se rappellera que Les technologies ont acquis l'immeuble de Hatley Acres et ont convenu de le vendre à la ville de Sherbrooke pour la somme de 1,300,000.

Les électeurs ont toutefois exigé un référendum sur ce sujet et il ne pourrait avoir lieu avant le 10 février.

Les technologies ont tenté vainement de faire repousser la vente en justice pour connaître la décision des citoyens et ce dans le but de protéger une équité de trois quarts de million de \$ sur leur bâtisse.

## Rock Forest décide de faire confiance à Sécurité 77

**ROCK FOREST (MM)** — Le conseil municipal de Rock Forest a décidé hier, lors d'une assemblée d'information tenue à l'intention des contribuables, de donner son accord à la firme Sécurité 77 à qui est donc revenu le contrat d'assurer la protection contre les incendies dans cette municipalité et celle de St-Elie pour les cinq prochaines années.

A l'issue d'une rencontre des membres du conseil tenue à huis clos après cette séance d'information, les édiles municipaux, le maire Gaëtan Lavallée en tête, sont venus apprendre aux quelque 30 personnes encore présentes le sens de leur décision.

"Pour le bien de la population, je suis réellement heureux de dire que nous avons décidé d'aller vers l'entreprise privée", ont été les premiers mots du maire Gaëtan Lavallée, déclaration accueillie par des applaudissements nourris.

Le conseil municipal a mis plus d'une trentaine de minutes avant de revenir dans la salle principale du centre communautaire pour livrer sa décision.

En entrevue, le maire Lavallée s'est dit très satisfait de la façon dont a été mené le dossier, bien que

de nombreuses heures de travail aient dû être consenties pour mener à terme les pourparlers.

"Je pense aussi que tous les membres du conseil sont heureux de l'aboutissement de ce dossier. La décision qui a été prise a été longuement réfléchi et si nous avons décidé de faire confiance à la firme Sécurité 77, c'est que nous croyons que la population de Rock Forest y gagnera", d'ajouter M. Lavallée.

### Le contrat

ainsi, et ce pour les cinq prochaines années à compter de février prochain (la date précise reste à confirmer), Sécurité 77 aura à assurer le service d'incendie à St-Elie et à Rock-Forest pour un montant établi à 1,140,570 \$.

Il en coûtera, per capita lors de la première année, un montant de 14,73 \$ pour chaque payeur de taxe et de St-Elie et de Rock Forest. Ce montant per capita sera indexé de cinq pour cent à chacune des quatre années subséquentes.

Pour le président et directeur général de Sécurité 77, M. Germain Bélanger, l'obtention de ce contrat est un peu comme une récompense pour tout le travail abattu lors des derniers mois.

"Tous les intervenants directement impliqués dans le dossier ont travaillé d'arrache-pied lors des dernières semaines et en particulier lors des derniers jours. Evidemment, je suis très content d'avoir obtenu le contrat", devait déclarer M. Bélanger après la réunion.

Pour assurer ce service d'incendie, Sécurité 77 comptera, en fé-

vrier, sur une autopompe, un camion-citerne, une pompe renorque et sur un camion de survie.

"Il y aura une personne en permanence à la caserne, aussi un répartiteur et nous pourrions compter sur 30 pompiers volontaires qui pourront être rejoints très rapidement grâce à un système de communication très efficace", d'expliquer le pdg de Sécurité 77.

### Opposants

dors de la première heure de cette rencontre d'information, une quinzaine de pompiers de Sherbrooke et de Rock Forest, mais oeuvrant à Sherbrooke, ont manifesté leur désaccord à ce projet.

Mais après une heure d'interventions, ils ont décidé de quitter en masse, soutenant que la décision du conseil était d'ores et déjà prise.

## Construction: 50 millions \$ investis à Sherbrooke en '84

par François Gougeon

**SHERBROOKE** — Avec des investissements de près de 50 millions \$, 1984 enregistre une de ses meilleures performances depuis plusieurs années au chapitre de la construction, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Bien qu'il faut parler de données provisoires pour l'instant, car le décompte officiel ne sera connu qu'au début de 1985, l'année qui prend fin aura été extrêmement active pour la division de l'Urbanisme. Les derniers chiffres communiqués hier faisaient état de permis émis pour une valeur globale de 48,748,277 \$, depuis le 1er janvier 1984.

Et c'est sans contredit le secteur

de la construction résidentielle qui a marqué le plus de points, avec des investissements de près de 30 millions \$, pour la mise en disponibilité de quelque 1,200 logements, dont une centaine de maisons unifamiliales. Quant aux secteurs commercial, industriel et des services, les permis émis représentent respectivement des investissements projetés de 10,2 millions \$, 2,3 mil-

lions \$ et 4,1 millions \$. Le dynamisme démontré dans le secteur commercial vient surtout du projet d'agrandissement du Carrefour de l'Estrie, évalué à lui seul à près de 10 millions \$.

Pour en revenir au secteur résidentiel, l'année 1984, avec près de 30 millions \$, dépasse de loin les résultats des trois dernières années à ce chapitre. Ainsi, l'année dernière, la valeur des permis émis pour la construction domiciliaire (comprenant les rénovations), atteignait les 8,575,000. En 1982, le bilan était très mince, avec à peine 2 millions \$. Et, en 1981, les investissements furent de 8 millions \$.

Cette année, en raison d'un meilleur climat de confiance, stipulé par des incitatifs comme le programme Corvée-habitation, plusieurs projets ont pu prendre leur envol définitivement. Une des plus

importantes réalisations à ce niveau est la Place Andrew Paton, dans le quartier Centre. Dans le quartier Nord, aussi, plusieurs développements ont été mis en branle, comme celui sur le terrain de golf. Mais les quartiers Est et Ouest n'ont pas non plus échappé à cette intense activité et ça et là, plusieurs chantiers de construction résidentielle ont été ouverts en cours d'année, tant pour des habitations locatives que pour des maisons unifamiliales.

D'ailleurs, les activités ont été tellement fortes que, pour répondre à la demande, la Ville de Sherbrooke a dû accroître durant l'année d'environ 500,000 \$ le budget accordé en vertu du programme Corvée-habitation. Cela porte au total à 2 millions \$ la participation de la Ville à ce programme du gouvernement provincial, sur trois ans.

## Le nouveau système téléphonique entre en service à l'Université

**SHERBROOKE (MR)** — Le tout nouveau système téléphonique que s'est fait installer l'Université de Sherbrooke ces derniers mois entre en service ce matin à 8h30.

Dorénavant, tous les numéros de téléphone du campus ouest sont changés. Le nouveau système s'applique à tous les services et à toutes les facultés de l'Université, sauf la faculté de Médecine, qui se trouve au campus de l'est.

Afin d'obtenir les nouveaux numéros dont ils ont besoin pour faire des appels au campus de l'ouest, les gens devront composer le numéro 821-7000, qui est le nouveau numéro général de l'Université de Sherbrooke.

Le service de renvoi d'appels est assuré par Bell Canada seulement pour les numéros inscrits dans l'an-

nuaire téléphonique actuel. Le nouveau système étant contrôlé par ordinateur, il assure une fiabilité et une gestion de fonctionnement et de souplesse que l'ancien système ne permettait pas, dit l'Université de Sherbrooke.

Le conseil d'administration de l'Université avait, au printemps, réservé un montant de 1,250,000 \$ au budget d'investissement pour la réalisation des travaux qui devaient donner lieu à l'installation du nouveau système téléphonique. Le conseil avait retenu les services de la compagnie Rolm Canada pour l'ingénierie, la fourniture, l'installation et l'entretien de ce système numérique.

L'étude qui a conduit l'Université à la décision de procéder à ce changement remonte à 1982 et l'appel d'offre ainsi que l'analyse des soumissions datent de 1983.

**Nous prions nos annonceurs de noter que nos bureaux et ateliers seront FERMÉS**

les mardis et mercredis, 25, 26 décembre et 1er et 2 janvier, à l'occasion des FETES DE NOEL et du JOUR DE L'AN

En conséquence, nous devons apporter les changements suivants aux dates-limites pour la réception des annonces devant être publiées durant cette période.

Publication	Date-limite	Publication	Date-limite
JEU. 27 déc.	JEU. 20 déc.	JEU. 3 janv.	JEU. 27 déc.
VEN. 28 déc.	VEN. 21 déc.	VEN. 4 janv.	VEN. 28 déc.
SAM. 29 déc.	VEN. 21 déc.	SAM. 5 janv.	VEN. 28 déc.
		EXTRA 5 janv.	JEU. 27 déc.
LUN. 31 déc.	LUN. 24 déc.	LUN. 7 janv.	LUN. 31 déc.

Ces dates-limites doivent être avancées au moins d'un jour ouvrable si une épreuve est requise.

**la tribune** Publicité commerciale: 569-9201  
Placards classés: 569-9501

**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

Progrès oblige... **821-7000** ... à compter d'aujourd'hui

nouveau numéro général

Quatre morts sur l'autoroute 55

# Collision d'une rare violence

par Gilles Dallaire

**ULVERTON — La collision qui a causé la mort de quatre personnes, vers 11 heures, hier, sur l'autoroute 55, à la hauteur d'Ulverton, a été d'une rare violence.**

L'impact a fait ouvrir les portières de la voiture, du côté opposé au conducteur, et deux des occupants ont été projetés sur la chaussée. Les cadavres de leurs compagnons de voyage ont été tirés sans trop de difficultés de l'amas de ferraille qui était devenu leur tombeau par les ambulanciers de la maison Fleury et de la maison B.G.R.

Le conducteur de la fourgonnette est venu à un cheveu d'être tué, lui aussi. Une barre de métal arrachée à la voiture s'est fichée dans le pare-brise de la fourgonnette, à une dizaine de centimètres tout au plus de l'endroit où il a donné de la tête contre le pare-brise. Le grillage métallique qui retenait la cargaison de la fourgonnette a été déformé mais il a tenu le coup, malgré le poids des colis qui ont été projetés contre lui à la suite du choc et de l'arrêt brusque de la fourgonnette.

### Des débris partout

À l'arrivée des ambulanciers et des policiers du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, les cadavres désarticulés des deux occupants qui avaient été projetés sur la chaussée gisaient, dans des mares de sang coagulé, au milieu de débris de toute sorte. Des patins, des piles sèches, des havresacs, des chaussures, des brancards de métal comme en utilisent les campeurs, des bas et des vêtements jonchaient le pavé et une bise surnoise feuilletait un roman de James Clavell, Taipan, qu'une des victimes était peut-être en train de dévorer quand la tragédie s'est produite.

Des débris métalliques et du verre étaient dispersés dans un rayon

d'une quinzaine de mètres et des employés du ministère des Transports préposés à l'entretien des routes ont mis plusieurs minutes à ramasser tout ce bric-à-brac.

### Enquête

Une enquête qui permettra peut-être de faire la lumière sur les circonstances de la tragédie a été ouverte par le coroner Marcel Bernier.

L'agent Jacques Fortin, un membre du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, a charge, lui, de l'enquête policière. Il est assisté de l'agent Jules Déry et du caporal Normand Lemming qui se sont rendus, eux aussi, sur la scène du drame.

Les cadavres des victimes ont été transportés à la morgue de la maison Fleury, à Richmond, puis à la morgue de la maison Houle et Frères, à Drummondville, où on doit procéder à leur identification formelle aujourd'hui.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le train arrière de l'automobile a été arraché et a roulé jusqu'au garde-fou.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Des ambulanciers de la maison B.G.R. s'apprêtent à transporter à la morgue le cadavre de l'une des victimes.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Une barre métallique arrachée à la voiture a été retrouvée fichée dans le pare-brise de la fourgonnette. Il s'en est fallu que de quelques pou-

ces seulement pour qu'elle ne frappe le conducteur en plein visage.

Personnes âgées logées dans l'ex-monastère des Rédemptoristes

## Transformation complétée en mars 1985

**SHERBROOKE (GF) — La transformation du monastère des pères Rédemptoristes en une résidence pour personnes âgées autonomes va bon train et devrait être complétée au mois de mars 1985.**

Une visite organisée hier par les promoteurs du projet, Construction Condonia Inc., dans le cadre d'une conférence de presse, permet même de constater que si la façade de l'édifice ne souffrira d'aucune modification puisque, déclarent les promoteurs, tout se fera dans le respect du patrimoine que constitue cette bâtisse vieille de 60 ans, l'intérieur prend de plus en plus l'allure d'une résidence moderne pour personnes âgées.

L'achat de l'édifice réalisé en mars dernier et les travaux en cours depuis le mois de septembre commandent des investissements de plus de 2 millions \$.

Selon M. Michel Jubinville, l'architecte et co-propriétaire de Cons-

truction Condonia, Les résidences "Le Monastère" Inc. compteront quelque 130 chambres simples et suites équipées de salle de bain complète, d'un ameublement moderne, d'une penderie, d'un placard et d'entrées pour le téléphone et le câble.

L'immensité de cette bâtisse adjacente à l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours, rue Ontario, permet également l'aménagement d'une chapelle de 140 places, d'une salle à manger, de quatre salles d'activités, d'une bibliothèque avec foyer, de dix petits salons de rencontres ainsi que tous les autres services connexes à l'usage du bâtiment qui sera doté de gicleurs, d'un système d'appel de garde et de détecteurs de fumée dans chaque chambre et d'un deuxième ascenseur.

Si une galerie vitrée sera construite sur le côté sud de l'édifice, le terrain, à l'arrière, sera aménagé et enrichi de sentiers piétonniers,

de bancs et de jeux. Selon M. René Couturier qui assistait également à la conférence de presse, 32 baux ont déjà été signés. Pendant ce temps, 45 personnes ont tenu à faire des dépôts tandis qu'une liste d'une centaine de noms de personnes âgées désireuses de louer une chambre, vient rassurer les promoteurs quant au

besoin et à l'intérêt des gens pour une telle résidence.

Les promoteurs mettent également en relief que les meubles d'une valeur dépassant les 130.000 \$ seront achetés chez un fabricant sherbrookoise, la compagnie Sher-mag.

De plus, ils soulignent que quelque 20 emplois permanents seront

créés à la résidence.

Selon eux, deux choix s'est offert après l'achat du monastère. Il y avait tout d'abord la possibilité de démolir l'édifice et de prolonger ainsi le projet de condominiums entrepris à la Place Condonia, derrière le monastère. Il y avait également la conversion du monastère en résidence pour personnes âgées.

Interrogé sur la possibilité que les premières réactions des citoyens du secteur à l'annonce de la vente du monastère avaient influencé le choix des promoteurs, M. Jubinville déclare qu'il faut plutôt attribuer à la qualité de la bâtisse et à sa grande valeur patrimoniale.

Le reste, dit-il, vient d'une étude de marché et de beaucoup d'intuition.

## Liste des priorités à la CSST Secteur des affaires sociales pas content d'être en dernier

**SHERBROOKE (GF) — Bien des industries ont poussé un soupir de soulagement en apprenant qu'elles se classaient dans un groupe dont la priorité était moins évidente que d'autres en matière de santé et de sécurité au travail, de sorte que, pour elles, la mise en place des mécanismes prévus par la loi était repoussée dans le temps. Elles avaient ainsi pour de temps pour se retourner.**

Toutefois, l'Association pour la santé et la sécurité du travail dans le secteur des affaires sociales (ASSTAS) réagit différemment. Elle se dit en effet inquiète du fait que le groupe dans lequel se retrouvent les services médicaux et sociaux est le dernier sur la liste de la CSST et ne sera donc prioritaire qu'en 1988.

Elle se dit en effet inquiète du fait que le groupe dans lequel se retrouvent les services médicaux et sociaux est le dernier sur la liste de la CSST et ne sera donc prioritaire qu'en 1988.

### Capotage sur le pont

**COATICOOK (YR) — M. Guy Perron, du 400, rue Ste-Anne, à Coaticook, a été chanceux de s'en tirer indemne à la suite d'un capotage sur le pont de la rue Main est, aux petites heures, hier matin.**

La voiture de M. Perron aurait effectué un dérapage, en arrivant à l'entrée du pont et le véhicule a donné violemment contre la structure d'acier du pont, pour ensuite se renverser sur le tablier.

ladies professionnelles causeront la perte de 500.000 journées de travail. Si l'on estime que les coûts directs et indirects des accidents de travail dans le seul secteur des affaires sociales s'élevaient à près de 170 millions \$ annuellement, c'est donc près de 850 millions \$ que l'on aura déboursé d'ici là.

Et tout cela ne tient pas compte du coût social et de l'impact sur l'ensemble des travailleurs et des bénéficiaires.

"C'est pourquoi, nous nous adressons également à la population qui est en droit d'exiger des soins de santé de qualité. Or, pour remplir cette obligation, il est essentiel que les travailleurs qui produisent ces soins soient eux-mêmes en bonne santé... et seule la prévention des accidents de travail et

des maladies professionnelles peut leur assurer cette qualité de vie si nécessaire à leurs tâches quotidiennes. L'association a été créée pour faire en sorte que cette qualité de vie ne soit pas qu'un vœu pieux. Depuis cinq ans, tous ses efforts convergent vers ce but. Mais nous considérons que nos efforts de persuasion ainsi que la bonne volonté manifestée par les employeurs et les travailleurs ne suffisent plus. Notre secteur doit devenir prioritaire afin de coordonner de façon plus efficace tous ces efforts qui ont pour but ultime d'éliminer, dans la mesure du possible, ce fléau qu'est l'accident de travail", conclut M. Boucher.

Les constatations d'usage ont été effectuées par les policiers municipaux de Coaticook. La voiture reposait sur le toit, à l'arrivée des policiers.

## Première convention pour les travailleurs de Bioshell

**LAC-MEGANTIC (GF) —** Après 17 séances de négociation entreprises au printemps, les dix-neuf travailleurs de la compagnie Bioshell de Lac-Mégantic viennent de conclure une première convention collective de travail d'une durée de deux ans qui se terminera le 1er décembre 1986.

"Il s'agit d'une bonne première convention collective pour ce nouveau syndicat CSN dans la région", souligne le conseiller syndical Jean-René Ré.

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, la convention prévoit le droit d'enquête pour le syndicat et la libération d'un comité de santé et de sécurité sans perte de salaires. On y retrouve également une clause de changements technologiques et une clause prévoyant que l'octroi d'un contrat à forfait par l'employeur ne doit en aucun temps créer des mises à pied ou empêcher des rappels au travail.

### Rétroactivité

Au chapitre monétaire, la convention accorde une rétroactivité de 0,90 \$ l'heure à compter du 1er septembre '84, majorée d'un 5 pour cent d'augmentation au 30 novembre '84 et de 4 pour cent au 30 novembre '85, ce qui établit le salaire minimum chez Bioshell à 10,11 \$ au 1er novembre '84.

Enfin, trois semaines de vacances après trois ans et deux semaines entre zéro et trois ans d'ancienneté ainsi qu'une assurance-groupe entièrement défrayée par l'employeur, viennent compléter cette première convention collective.

La compagnie Bioshell est spécialisée dans la fabrication de combustibles à partir de la biomasse.

### Ancienneté

Cette convention prévoit entre autre une période de probation de seulement 45 jours pour les nouveaux salariés, l'accumulation de l'ancienneté sans limite dans le cas d'un accident de travail, pour un an, et la conservation de cette ancienneté dans le cas des mises à pied.

La convention contient également des dispositions concernant la définition de la tâche du contremaître et son interdiction de faire un travail compris dans l'unité de négociation, une clause de libération syndicale, le fardeau de la preuve à l'employeur en cas de mesures disciplinaires et la description de toutes les tâches.

**PAN-H**

Parce que la vie est trop courte pour s'habiller triste

**41, King ouest, Centre-ville**

---

*«Ton taxi est arrivé!»*

Un bon conseil avant de laisser vos invités prendre le volant.

LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITÉE

**PASSEZ L'HIVER SUR UNE YAMAHA.**

VENEZ VOIR NOS NOUVEAUX MODELES

PRIX  
IMBATTABLES



PIECES POUR TOUTES LES  
MARQUES DE MOTONEIGES

**MOTO SPORT COUTURIER INC.**

40, Greenlay, Windsor 845-2373

# 2e hold-up en moins de 4 mois à Laurierville

**par Maurice Cloutier**  
**Laurierville.** Les employés de la Caisse populaire de Laurierville ont vécu, hier, pour la deuxième fois en l'espace d'un peu plus de trois mois, les moments angoissants d'un vol à main armée. Trois bandits ont fait main basse sur une somme d'environ 3 000 \$.

À 10h30, les caissières commencent à peine leur journée de travail. Quelques clients se trouvent à l'intérieur de l'institution. Soudain, deux individus font irruption dans la caisse et crient "couchez-vous par terre", ce que les employés font nerveusement et en pleurs, résume l'un des clients.  
 Selon ce même client, pendant que l'un des deux hommes surveille les gens, l'autre saute par dessus le comptoir et ramasse le contenu des tiroirs-caisses. L'opération ne dure que quelques instants. Masqués et armés, les deux hommes, minces, d'une vingtaine d'années, mesurent environ cinq pieds neuf pouces, mentionne toujours le client.  
 Sans les décrire, M. Robert Poetti, agent de relations publiques, du district de la Mauricie, pour la Sûreté du Québec, confirme que deux individus, vêtus d'une cagoule, ont vidé deux tiroirs-caisses qui conte-

naient environ 3 000 \$.  
 Au moins un des deux avaient un fusil à canon tronçonné, ajoute-t-il. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été violenté. Un troisième voleur attendait ses complices à l'extérieur, dans une automobile grise, de marque Buick, présumément volée la veille dans la région de Montréal, de préciser M. Poetti.  
 Il souligne également que la première information selon laquelle ils étaient quatre est sans fondement. Dans les minutes qui ont suivi le vol, les policiers de la Sûreté du Québec, détachement d'Arthabaska, ont déclenché l'opération 100.  
 La circulation sur toutes les routes avoisinantes a été surveillée sans succès. Finalement, vers 16h00, les policiers ont mis un terme à l'opération 100. Les enquêteurs de la SQ d'Arthabaska, aidés de tous leurs confrères disponibles

au Bureau des enquêtes criminelles du Cap-de-la-Madeleine, ont toutefois poursuivi leur travail.  
 Les policiers ne croient pas qu'il y ait une relation entre ce vol et celui commis au même endroit le 31 août dernier.

## Caissières en état de choc

Le client, qui s'est confié à La Tribune, a indiqué que les caissières étaient complètement bouleversées. Il a été impossible de parler, par téléphone, à l'une d'elles, quelques heures après le vol.  
 Rassemblées à l'intérieur de la caisse, qui a fermé ses portes pour la journée, elles étaient encore sous le choc, a répondu le gérant de la caisse, M. Lamontagne. Ce dernier ne se trouvait pas à l'institution au moment du vol.

## Un sujet de discussion

Bien entendu, les résidents de Laurierville ont rapidement été informés de la situation. La plupart des gens, dans les endroits publics, plaignaient les membres du person-



La Caisse populaire de Laurierville a été le théâtre, hier, d'un deuxième hold-up en moins de quatre mois. Fermée pour la journée, l'institution a rouvert ses portes ce matin.

(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

## Municipalités en bref

### Lac-Mégantic

**LAC-MÉGANTIC (RV)** — La Ville de Lac-Mégantic informe Industrie de Couture Boisvert et Dubé Inc. qu'elle renonce à son droit de préférence d'achat affectant en tout ou en partie l'immeuble portant le numéro de lot 2332-76, aux termes de la lettre de cette compagnie datée du 5 décembre 1984.

### Richmond

**RICHMOND (GM)** — Le CLSC du Val St-François désire informer la population de Richmond que la clinique sera fermée les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier. Cependant, la clinique sera ouverte aux heures habituelles de 9 heures à 12h00 les samedi 22 et 29 décembre ainsi que les dimanches 23 et 30 décembre.

### Valcourt

**VALCOURT (AJ)** — Dans le cadre des nouveaux services offerts à la population de Valcourt et des environs, le CLSC de Val-Saint-François offrira des cours prénataux à

### Village de Stukely-Sud

**VILLAGE DE STUKELY-SUD (L.S.P.)** — A une session spéciale de l'assemblée municipale, les conseillers ont pris la résolution d'annuler l'entente avec M. Jean-Guy Fontaine pour le déneigement de la partie annexée de la municipalité. Ce dernier devra faire affaire avec la municipalité du Canton de Stukely-Sud pour le déneigement de cette partie.

La municipalité a obtenu un délai du ministère des Affaires municipales pour déposer le budget de 1985, à cause de certaines complications dues à l'annexion d'une partie du territoire du Canton par le Village de Stukely-Sud. Le nouveau budget sera donc adopté en janvier à une date qui est encore à préciser.

Le budget de la municipalité pour l'année 1985, à l'instar de la municipalité voisine du Village de Stukely-Sud, sera reporté à une date qui reste à déterminer en raison de l'annexion. On a fait une demande conformément à la loi au ministère des Affaires municipales.

Le grand total des comptes à payer pour le mois de novembre s'élève à 3.822.47 \$.

### Windsor

**WINDSOR (CC)** — C'est le mercredi 19 décembre prochain que les membres du conseil municipal de Windsor adoptera le budget pour l'année 1985.

Lors de sa dernière assemblée publique, le conseil a accepté la liste des comptes payables au 30 novembre 1984. Le total s'élève à 17.997.28 \$.

Plusieurs plaintes concernant le déneigement des trottoirs ont été reçues aux bureaux de la ville. Rappelons que seuls les trottoirs bordant les rues Principale et St-Georges sont nettoyés des deux côtés. Les autres rues où l'on retrouve des trottoirs des deux côtés sont nettoyées d'un seul bord selon le secteur. Enfin, dans les rues où il n'y a qu'un seul trottoir il est ou n'est pas, déneigé selon le secteur.

La Fête des enfants organisée par les membres du club Lions de Windsor a connu un franc succès. Pour une septième année, les enfants de Windsor, et de la région immédiate, âgés de 0 à 9 ans étaient invités à rencontrer le Père Noël au Centre Lemay de Windsor. Cette année, plus de 1.200 sacs remplis de surprises ont été distribués. Pour défrayer les coûts de cette activité, les membres du club Lions avaient vendu des couronnes de

La Ville a accepté la responsabilité du projet "patinoires Mégantic" présenté dans le cadre du programme travaux communautaires 1984. De plus, la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Les Chevaliers de Colomb de Richmond, Conseil 1950, invitent la population à assister au défilé de Noël qui aura lieu dimanche le 23 décembre. La parade prendra le départ à 14h00 de l'Eglise Ste-Bibiane pour se terminer à l'école Notre-Dame où le Père Noël attendra les enfants.

compter du 16 janvier 1985, au Centre Culturel Yvonne J. Bombardier. Les personnes qui désirent y participer devront s'être inscrites au CLSC de Valcourt.

Les charges des membres du conseil municipal ont été réparties comme suit pour l'année 1985: Mme Régina Lavoie s'occupera d'urbanisme. Estelle Dufour se chargera des loisirs. M. Lewis Timbers se voit confier les relations avec les organismes et les autres municipalités, la voirie et l'hygiène vont de pair à MM. Jean-Charles Morin et Julien Rainville. M. Jean-Paul Lamarche s'occupera des finances de la municipalité.

Le conseil a demandé à Bell Canada de relocaliser le poteau de téléphone situé près de l'arche du camping Normand, au coin du chemin des oblats, et ce à leurs frais.

La municipalité a reçu de la part du ministère des Transports une subvention pour l'entretien des chemins pour l'hiver 1984-1985, soit une subvention de 865 \$ du kilomètre pour un total de 32,20 km. Ceci porte le montant total de la subvention à 26 988 \$.

Le conseil a retenu les services de M. Paul Couturier, et en son absence de M. Raoul Leblanc, comme messager de la municipalité. Ces derniers recevront le remboursement de leurs frais de parcours au tarif de 35 cents du kilomètre.

Noël. Plus de 300 couronnes ont été vendues.

Deux groupes de citoyens et citoyennes analphabètes de la région de Windsor commenceront, en janvier, à suivre des cours qui les aideront à solutionner graduellement leur problème. Pour de plus amples informations, il suffit de communiquer avec Mme Lorraine Lévesque.

Le poste de Directeur des services récréatifs de la ville de Windsor a été comblé. C'est Mlle Line Jolin, de St-François-Xavier qui en est la nouvelle titulaire. M. Jolin, qui travaillait depuis 1975 aux services récréatifs de la ville de Sherbrooke, est entrée en fonction lundi dernier pour remplacer M. Armand Juneau qui a obtenu un congé sans solde de la ville de Windsor.

C'est le jeudi 27 décembre prochain que les autorités municipales adopteront le budget pour l'exercice financier 1985.

Les élus ont fait parvenir une résolution à Me Jean-Claude Boutin, l'informant que la ville de Windsor n'aurait plus recours à ses services à titre de procureur de la municipalité. Les édiles ont aussi résolu d'embaucher, à compter du premier janvier 1985, la firme Fournier Demers, Barnard et Ass.

## Projets Canada au travail

# Les choix de la MRC du Haut St-François ne font pas l'unanimité

par Jean Donato

**EAST ANGUS** — Les recommandations des maires du comité d'aménagement de la MRC du Haut St-François concernant les projets Canada au travail ne suscite pas l'unanimité dans les milieux communautaires de la région. Plusieurs groupes dont les projets n'ont pas reçu l'agrément des maires, ont l'intention de former un front commun afin de manifester leur désaccord.

Le conseil d'administration du CLSC Fleur de Lys, par l'entremise de sa présidente, Mme Rita Trépanier, a fait savoir qu'il regrette que les maires n'aient pas cru bon de consulter le milieu. Le conseil d'administration déplore aussi le fait que si peu de "projets à caractère communautaire" n'aient été retenus. "ce qui ne veut pas dire que certains projets de loisirs ne le soient pas" précise Mme Trépanier.

Le conseil d'administration a décidé de faire des représentations auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du député François Gérin, en appui au groupe présentateur de projets.

M. Robert Cyr, coordonnateur de Valorisation Alpha, trouve "aberrant" qu'une si forte proportion des budgets soient consacrés aux loisirs. "Les projets Canada au travail constituent la seule porte de

sortie pour les organismes communautaires depuis la disparition de Chantier Québec" a-t-il soutenu.

Mme Ghislaine Phaneuf, secrétaire-tresorière du groupe Action-femmes, a déclaré "on ne peut pas être à la fois juge et partie, les municipalités ont d'autres sources de financement pour les loisirs". Elle a fait savoir que les femmes avaient décidé d'entreprendre une action pour la défense des projets communautaires. "C'est la mort des projets communautaires, a-t-elle affirmé, c'est un précédent qu'il faut arrêter".

Mme Claire Miquelon-Boily de la garderie Saute Crapaud a indiqué que cet organisme se joindrait au front commun. "Nous ne sommes pas satisfaits de la recommandation de la MRC? a-t-elle déclaré, en principe la MRC est supposé nous supporter". Elle espère que les actions entreprises "susciteront des réactions au niveau de la population".

Du côté de la garderie Faouin, Mme Céline Cyr a fait savoir que le comité envisageait les démarches à entreprendre. M. Roger Thibault de G.R.A.V.I.R. qui a présenté un projet de récupération, a aussi manifesté son désaccord avec la recommandation et l'envisage de se joindre au mouvement de protestation.

Le désaccord avec la décision des maires n'est cependant pas

unanime chez ceux qui n'ont pas vu leur projet recommandé. M. Jean-Paul Roy, président du Centre culturel d'East Angus, n'y trouve rien à redire pour sa part. Le Centre

## Gérin ouvert "à une consultation plus large"

— Pierre Lemieux

**EAST ANGUS (JD)** — Au bureau du député de Mégantic-Compton-Stanstead, M. François Gérin, on comprend que l'opposition des groupes communautaires aux recommandations de la MRC s'explique par le désir "d'un processus consultatif très large". C'est ce qu'a déclaré M. Pierre Lemieux, l'adjoint législatif de M. Gérin. Il a expliqué que le député avait déjà fait preuve de sa "volonté d'élargir la consultation en la confiant aux MRC", mais il a indiqué que M. Gérin était ouvert "à une consultation plus large".

M. Lemieux a fait remarquer qu'il y avait peu de temps pour la consultation, "nous avons eu à peine deux semaines pour agir". Il a fait savoir que les recommandations devaient être acheminées au bureau de Mme McDonald au plus

avait présenté un projet dans le cadre de la Fête du printemps. "Les festivités auront lieu quand même, de dire M. Roy, grâce au bénévolat et à nos ressources habituelles".

l'après-midi le 17 décembre afin que celle-ci les approuve avant le congé de Noël.

L'après-midi les 35 projets étudiés par la MRC du Haut St-François, 7 projets étaient présentés par des municipalités, 8 par des comités de loisirs, 12 par des groupes communautaires et 8 par divers organismes culturels, économiques, agricoles ou autres.

M. Lemieux a confié, "dans l'ensemble nous sommes satisfaits du travail accompli par les MRC, y compris la MRC du Haut St-François. Les recommandations ont été faites de façon très consciencieuses, très au courant des situations locales". Il a précisé que les MRC "étaient libres de former le comité qu'elles voulaient". Il a déclaré que les maires avaient été "on ne peut plus honnêtes" dans cette démarche.

# Le conseil de Stratford prêt à investir 25,000 \$ pour une plage publique

**STRATFORD (RV)** — La municipalité de Stratford est prête à investir 25 000 \$ sur trois ans dans un projet d'aménagement d'une plage publique au lac Aylmer, projet estimé entre 280.000 et 300 000 \$.

En plus de l'aménagement d'une plage, le projet comprend la construction d'un édifice central de services ainsi qu'un terrain de camping sauvage, tout en ajoutant des équipements d'accès à l'eau pour les petites embarcations. Le projet a pour objectif de donner à la population un accès au plan d'eau du lac Aylmer tout en exploitant un potentiel avantageux.

Dans la problématique, on mentionne qu'actuellement Stratford a l'avantage d'avoir plusieurs lacs sur son territoire, dont trois à potentiel touristique. Cependant, aucune plage publique n'offre actuellement à la population l'opportunité d'accéder à l'eau pour la récréation, baignade, canotage ou autres activités similaires et ce dans un

rayon de 40 kilomètres. Les plages publiques les plus près du lieu du projet, sont la plage Baie des Sables de Lac-Mégantic et une autre au lac St-François à St-Daniel dans la région de Thetford-Mines.

Il semble que le projet réponde à un réel besoin, donnant la chance à la population de profiter de structures organisées et planifiées dans le domaine du plein-air. On souligne que la vocation touristique de Stratford est une chose acquise avec les quelques 500 chalets d'été en bordure du lac Aylmer, du lac Elgin et du lac Maskinongé. Il appert, selon un fonctionnaire du MLCP du Québec, que le lac Aylmer offre l'un des sites les plus avantageux pour l'aménagement d'une plage publique au Québec, compte tenu de la qualité de la plage et du terrain disponible. D'ailleurs, on insiste pour préciser que le projet aura un impact régional important, la plage étant située aux frontières de trois MRC, du Granit, du Haut St-François et de l'Amiante.

Le coût d'un tel aménagement est évalué entre 280 et 300 000 \$ et les fonds proviendraient du MLCP et de la municipalité de Stratford. On propose un échéancier de trois ans pour la réalisation, 1985-1986 et 1987. Pour la première année une somme de 105 000 \$ y serait affectée, 130 000 \$ pour la deuxième et de 45 000 \$ en fin de pro-

## Programme d'immobilisations de 5,075,600 \$ à Lac-Mégantic

**LAC-MÉGANTIC (RV)** — Le programme des dépenses d'immobilisations de la Ville de Lac-Mégantic pour les années 1985-86-87 s'élève à 5 075 600 \$.

En effet, une vingtaine de projets pourraient être réalisés au cours des trois prochaines années, si la Ville disposait de cette somme importante. Les projections s'établissent à court, moyen et long terme. Les projets sont tous conditionnels

jet. De plus, la municipalité ajouterait une somme de 10 000 \$ en travaux exécutés par la municipalité ou en fournitures diverses.

La municipalité souhaite que le maître d'oeuvre soit le MLCP du Québec et surtout que le projet se concrétise puisque le support du milieu est déjà acquis.

aux urgences des travaux ou encore à l'obtention de subventions.

Parmi les projets les plus coûteux, on retrouve une voie de contour et un pont sur la rivière Chaudière pour un million de dollars, travaux sur la rue Agnès pour 635 000 \$, sur la rue Joliette et Laurier pour 500 000 \$ chacune, construction d'une piscine au coût de 300 000 \$. D'autres idées figurent comme: feux de circulation, prolongement de rues, piste cyclable, achat de matériel, chinerie, musée, etc... Ainsi, si les fonds le permettent 2 085 600 \$ serviraient à l'amorce de plusieurs d'entre eux. Le seul projet qui a été amorcé au 31 décembre 1984 sont les réparations des toitures à l'Hôtel de ville et au Centre Mgr Bonin, construction d'une piscine au coût de 300 000 \$. Une autre tranche de 32 000 \$ devrait s'ajouter à ce projet pour la prochaine année.

## Prix des communications accordé à Omer Girard

**MAGOG (GP)** — Le prix des communications dans la catégorie Câblodistribution a été attribué pour 1984 à M. Omer Girard de Magog pour souligner les travaux remarquables qu'il a accomplis dans ce domaine depuis plus de trente ans. M. Girard s'est vu remettre un certificat d'honneur de même qu'une bourse de 2 000 \$ de la part du ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand en compagnie des huit autres lauréats des autres catégories.

Pilote de l'aviation canadienne durant la seconde guerre mondiale, et véritable pionnier de la câblodistribution en Estrie, M. Omer Girard a commencé à oeuvrer dans ce domaine dès les débuts de la télévision au Québec, soit vers 1952. Il fonde sa propre entreprise de câblodistribution en 1958 après avoir équipé la presque totalité des compagnies de l'Estrie en matériel électronique: "Le véritable essor a eu lieu à partir de 1955, et a duré

jusqu'à 1970. Il a vraiment fallu tout faire, tout créer" indique-t-il.

Fondateur en 1957 et président en 19678 de l'Association canadienne de télévision par câble, il participera de plus à la fondation de l'Association des câblodistributeurs du Québec dont il a été président de 1974 à 1977. M. Girard est aussi bien connu de son milieu professionnel pour avoir obtenu en 1976 le droit d'attache des câblodistributeurs aux poteaux téléphoniques de la compagnie Bell Canada.

M. Girard est présentement vice-président de la compagnie Câbletrie inc., troisième compagnie de câblodistribution au Québec par son importance. Il est également Directeur général de Câblestrie Magog qui couvre toute la région environnante.

"Maintenant que 90% des foyers magogois sont abonnés au câble, notre expansion se fait vers de nouveaux territoires comme Orford ou Austin" précise M. Girard

## Motos volées

**COATICOOK (YR)** — Les policiers municipaux de Coaticook enquêtent sur le vol de deux motocyclettes, modèle trois roues, qui furent cependant retrouvées intactes, quelques heures plus tard.

Le vol commis dans la soirée de mardi, semble être l'oeuvre de jeunes, qui se sont contentés de se payer une petite balade pour ensuite abandonner les motos.

**«Tu passes la nuit ici!»**

Un bon conseil avant de laisser vos invités prendre le volant.

LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITÉE

Lé décès de M. Wilfrid Couture

# Enquête du coroner remise à aujourd'hui

par Yvon Rousseau  
LAC-MÉGANTIC — Le coroner, Me Robert Giguère, a remis à aujourd'hui, 14 heures, son enquête, dans le cas du décès de M. Wilfrid Couture, 81 ans, de Lac-Mégantic, survenu dans la soirée de lundi, afin de permettre à la Cour supérieure du district judiciaire St-François de disposer de brefs d'évocation, déposés par les avocats de trois des quatre témoins importants cités à comparaître devant le coroner.

En effet, à l'ouverture de l'enquête du coroner, qui devait se dérouler à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, Me Giguère a fait part que des brefs d'évocation avaient été déposés par trois des quatre avocats des témoins importants cités à comparaître devant le coroner. Il s'agit de Me Jean Couture, avocat

de Donald Guay, de Me l'eter Weldon, représentant Mario Pouliot, et de Me Marc Montplaisir, chargé de représenter Robert Couture. Me Jean-Pierre Rancourt, qui représente Hugues Roy, le quatrième jeune homme de Lac-Mégantic à être cité comme témoin important devant le coroner, n'a pas déposé de bref d'évoca-

tion pour son client. Le coroner Giguère, à la suite d'une longue argumentation entre le procureur de la couronne, Me Paul Crépeau, et les avocats chargés des intérêts des témoins importants, a fixé l'enquête du coroner à aujourd'hui, 14 heures, en ajoutant que l'on procédera à l'audition des témoins, à moins que la Cour supérieure n'émette un sursis au cours de l'avant midi. Les avocats doivent tenter, cet avant midi, de faire trancher la question par un juge de la Cour supérieure.

Le coroner a dit s'interroger sur le bien-fondé du bref, qui demande à la Cour supérieure de suspendre l'enquête. "Tant que la Cour supérieure ne s'est pas prononcée, de dire Me Giguère, le coroner peut décider de procéder à l'enquête".

**L'argumentation**

Le coroner a dit s'interroger sur le bien-fondé du bref, qui demande à la Cour supérieure de suspendre l'enquête. "Tant que la Cour supérieure ne s'est pas prononcée, de dire Me Giguère, le coroner peut décider de procéder à l'enquête".

Me Jean-Pierre Rancourt a demandé au coroner s'il avait pris connaissance de la preuve, avant de décider de citer les quatre témoins importants. Me Giguère a répondu dans la négative. "Si vous n'avez effectué aucune recherche, comment pouvez-vous décider de citer ces témoins?", a demandé Me Rancourt.

"Je me suis rendu sur les lieux du meurtre, dit-il, et j'ai vu la victime, le visage tuméfié, et j'ai ordonné une autopsie, dont je n'ai pas encore les résultats".

Me Rancourt a souligné qu'il lui semblait prématuré de tenir une enquête du coroner à la suite du décès de M. Couture. "Je vous demande de faire d'abord une enquête sur ce dossier avant de prendre la décision de tenir l'enquête du coroner", a poursuivi Me Rancourt.

"C'est la même procédure que dans le cas du décès de Stanley Biette, a dit Me Paul Me Jean Couture et Me Crépeau, procureur de la couronne, et je pense qu'il s'agit d'une mesure dilatoire, en coroner, d'attendre la vue d'empêcher des décisions de la Cour supérieure de mesurer dilatoires", choses que le coroner a ajouté Me Crépeau.

Les avocats des témoins importants, Me Jean-Pierre Rancourt, Me Jean Couture et Me Peter Weldon ont tour à tour souligné qu'il se rait sage, de la part du coroner, d'attendre la décision de la Cour supérieure, avant de procéder à l'enquête du coroner.

procureur de la couronne, lui-même sous les ordres du procureur général et qu'il ne peut être neutre dans une enquête.

Faites marcher vos yeux dans les petites annonces de La Tribune



Robert Couture



Donald Guay



Hugues Roy



Mario Pouliot

## Légère hausse de taxes à Ascot-Corner

ASCOT-CORNER (YR) — "Nous sommes obligés d'augmenter la taxe foncière de trois sous, pour l'année fiscale 1985", a commenté M. Jean Hardy, maire d'Ascot-Corner.

hier, au cours d'un entretien. M. Hardy a expliqué que le millin passe de 0,87 \$ à 0,90 \$.

Le maire d'Ascot-Corner a déclaré que les dépenses prévues pour l'année 1985 totalisent 758,749 \$, soit une augmentation de 178,846 \$ sur le budget de l'année précédente.

"La taxe d'aqueduc et d'égouts subira aussi une légère hausse, de 135,455 \$ en 1984, comparativement à 211,917,85 \$ à prévoir pour 1985".

Le maire a expliqué que cette taxe sera augmentée de 23 pour cent, ce qui porte le coût à 225 \$ par résidence, par année, pour les services d'aqueduc, d'égouts et d'épuration des eaux.

Enfin, le maire Hardy a précisé que plusieurs travaux de chemins doivent être réalisés au cours de l'année 1985.

## Baisse de taxes à Rock-Island

ROCK-ISLAND (MM) — "Petit à petit, l'espoir renaît chez nous et je crois, du moins j'espère, que nous verrons la lumière au bout du tunnel dans quelques temps".

Le maire de la municipalité de Rock-Island, M. Jean-Louis Dupont, a émis ces commentaires en marge du dépôt du budget pour l'année 1985, déposé effectué plus tôt cette semaine et qui accordera aux contribuables de l'endroit une diminution de la taxe foncière.

Cette nouvelle, agréable s'il en est une pour les contribuables, fait diminuer le taux d'évaluation de la taxe foncière de 0,25 \$ du 100 \$ d'évaluation, portant ce taux de perception à 2,20 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Pour ce qui est de la seule taxe spéciale imposée aux contribuables pour l'enlèvement des ordures ménagères, elle sera diminuée de cinq dollars en 1985, passant de 65 \$ à 60 \$ pour une période de 12 mois.

Le budget équilibré adopté en est un de 408,636 \$. Au chapitre des dépenses, l'administration générale accapara une somme de 86,500 \$, tandis que les écoles devront accorder quelque 44,400 \$ pour la sécurité publique.

Le domaine des transports coûtera aux contribuables 108,600 \$, l'hygiène du milieu 62,872 \$, l'urbanisme 5,200 \$ et les loisirs et la culture 9,320 \$. Un montant de 91,744 \$ a été retenu pour faire face aux autres dépenses.

## 3,5% de plus à St-François-Xavier

ST-FRANÇOIS-XAVIER (MM) — Les contribuables de la municipalité de St-François-Xavier de Brompton devront faire face à une hausse de taxe foncière de 3,5 pour cent en 1985.

C'est ce qui ressort du budget déposé hier par le maire de l'endroit, M. Alain Bergeron.

En ce qui a trait à la taxe foncière, elle passera à 0,58 \$ du 100 \$ d'évaluation en 1985, soit une hausse de deux sous par rapport à la perception en vigueur en 1984.

Les deux taxes spéciales imposées aux contribuables, à savoir pour l'enlèvement des ordures ménagères et pour le service d'égout, ne seront pas touchées l'an prochain.

L'enlèvement des ordures ménagères coûtera aux contribuables 44 \$ alors que la taxe pour le service d'égout demeurera à une base de 150 \$, plus 1,60 \$ du pied linéaire.

## Les maires unanimes

SHERBROOKE (YR) — Les maires de toutes les municipalités périphériques de Sherbrooke sont unanimes à dire que tous les efforts doivent être faits pour éviter des augmentations trop considérables de la taxe foncière.

"Il y a des limites à la capacité de payer des contribuables, qui, bien souvent, ont de la difficulté à joindre les deux bouts", a commenté le maire Jean Hardy, d'Ascot-Corner.

La Tribune a relevé le taux de la taxe foncière imposée aux contribuables de la périphérie de Sherbrooke: St-Elie d'Orford, 71 \$ du 100 \$ d'évaluation, Ascot-Corner, 90 \$, Deauville et Ascot (CT), 1.10 \$, Fleurimont, 1.35 \$, Rock Forest, 1.49 \$, Lennoxville, 1.51 \$, et Bromptonville, 1.89 \$.

Le personnel de la maison offre des Voeux sincères pour un **JOYEUX NOEL!** Bonne et Heureuse Année à tous, avec nos remerciements les plus sincères pour l'encouragement passé. Nous serons heureux de vous servir à nouveau.

**MAGASIN MUIR INC.**  
MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES DE MARQUES RENOMMEES  
65, rue St-Louis — 358-2257 — WARWICK

Meilleurs vœux de bonheur, santé et joie à tous nos clients et amis!

**Landini**  
Vente Service Echange  
Messy Ferguson

**FARM HAND GEHL BADGER CHAMPOUX MACHINERIES**  
WARWICK, 15, Notre-Dame, 358-2217

**MICHEL DION & FRERES LTEE**  
•• Matériaux de construction ••  
280, boul. St-Luc — Asbestos — 879-5767

**JOYEUX NOEL A TOUS**  
Que le Nouvel An vous apporte la réalisation de vos rêves et projets les plus chers!

**hba**  
**HAMEL, BEAULIEU et Associés**  
INGENIEURS-CONSEILS  
Place du Centre — 150, Marchand, suite 600  
Drummondville — Tél. 478-8191

JOYEUX Noël, Bonne Heureuse Année à tous nos clients et amis par toute la région!

**ROBERT & ROBERT LTEE**  
Rte 249, St-François-Xavier Brompton  
Tél. (819) 845-2731

DIVISION MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A tous nos clients et amis, nos remerciements pour votre encouragement, ainsi que nos meilleurs vœux de

**JOYEUX NOEL... et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE!**

**J.-M. DUPUIS Ltée**  
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN  
Jean-Marie et Gilles Dupuis  
Spécialistes en chauffage électrique  
**BROMPTONVILLE — Tél.: 846-2211**

Meilleurs vœux de la saison à toute notre clientèle, et remerciements sincères pour votre encouragement.

**W. MICHAUD & FILS INC.**  
Manufacturiers de portes et châssis  
Matériaux de finition pour l'intérieur et portes de chambre pré-encadrées.  
Arthabaska, 790, Boul. Bois-Francs sud 357-2144

A toute notre clientèle et à tous nos amis, nous souhaitons un **JOYEUX NOEL** et **UNE HEUREUSE ET PROSPERE ANNEE!**

**Garage Charland**  
REPARATIONS GENERALES Station de Service  
49, St-Lambert, Bromptonville, Tél. 846-2333

A nos fidèles employés, à leurs familles, à tous et chacun

**JOYEUX NOEL**  
**BONNE, HEUREUSE ET PROSPERE ANNEE**

**Chaussures H.H. Brown (Canada) Ltée**  
Manufacturier de chaussures de qualité  
**RICHMOND, Qué.**

Le Conseil de la municipalité du canton de Brompton est heureux de vous adresser les meilleurs souhaits qui soient en cette période de festivités. Il tient à souligner l'accueil chaleureux que réserve sa population à tous ses invités en ce moment de réjouissances.

*Que paix, amour, joie et fraternité soient en évidence dans votre foyer.*

**CORPORATION DU CANTON DE BROMPTON**  
CONSEILLERS: Gilles Lemay, Denis Lemay, Robert Cloutier, Claude Benoit, Gilles Dupuis, Léonard Vachon, Diane Auger, sec.-trés.

**Roger Bilodeau**  
Maire

**MEILLEURS VOEUX** à tous nos concitoyens à l'occasion des Fêtes de NOEL et du PREMIER DE L'AN

**LA VILLE DE DRUMMONDVILLE**  
**SERGE MENARD,** Maire et tous les conseillers.

Que la nouvelle année soit pour vous et les vôtres remplies de Joie, Santé et Bonheur! Tels sont les vœux que nous formulons à l'endroit de tous nos clients et amis de WINDSOR et la REGION

**Chez J.H. Morin & Fils Ltée**  
79, rue St-Georges, WINDSOR (819) 845-2734

A nos employés, à leurs familles, à tous nos clients et amis...

**JOYEUX NOEL** et une très **HEUREUSE ANNEE!**

Nous, de la direction, souhaitons que Noël puisse vous apporter Santé, Joie, Bonheur et que nos relations amicales se continuent durant la Nouvelle Année.

**KRUGER INC.**  
Division du papier journal  
**BROMPTONVILLE, QUE.**



Mgr Desmond Tutu, prix Nobel de la paix 1984, a rencontré hier le premier ministre Brian Mulroney, à Ottawa.

# Le premier ministre Mulroney s'est montré "réceptif"

— Mgr Esmond Tutu

OTTAWA (PC) — Venu plaider sa cause au Canada, le leader de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, l'évêque noir Desmond Tutu a déclaré jeudi que le premier ministre Brian Mulroney lui avait paru "réceptif" à ses idées.

L'évêque anglican noir de Johannesburg a cependant ajouté que le Canada pouvait faire beaucoup plus pour contribuer à éliminer l'apartheid.

Prix Nobel de la paix 1984, Mgr Tutu a affirmé qu'il a répété à M. Mulroney ce qu'il avait dit au président Ronald Reagan, à Washington, il y a deux semaines.

L'Ouest a passé trop de temps à écouter les responsables d'un régime vicieux, à tenter de les persuader d'abolir cette politique, sans résultat, a-t-il déclaré. Il est grand temps que (les gouvernements occidentaux) tiennent compte des victimes.

Mgr Tutu effectuait hier un séjour d'une journée à Ottawa pour y rencontrer, outre M. Mulroney, des députés et prendre part à une assemblée publique.

Le premier ministre Mulroney, qui n'a pas parlé aux journalistes après son entretien avec Mgr Tutu, a souligné que le gouvernement conservateur prévoit une révision

de sa politique extérieure l'an prochain, mais n'a pas apparemment fait aucune promesse.

Mgr Tutu a réclamé l'adoption de politiques assurant que le gouvernement sud-africain mette immédiatement fin à sa violence et à son agression contre la population civile, ajoutant qu'"investir en Afrique du Sud revient à renforcer un système vicieux".

Le Canada et l'Afrique du Sud entretiennent des liens commerciaux florissants malgré la décision prise par Ottawa, en 1977, de n'accorder aucune assistance au commerce avec ce pays en guise de geste politique contre l'apartheid.

De 1978 à 1981, par exemple, les échanges bilatéraux ont augmenté de \$261 millions, pour un total de \$642 millions.

Le premier évêque anglican noir d'Afrique du Sud a soutenu que le Canada devrait aider davantage les pays de l'Afrique noire de manière à ce que ceux-ci deviennent moins dépendants de la puissante économie sud-africaine.

# Clark invite le premier ministre du Japon à se rendre au Canada

TOKYO (PC et AFP) — Le secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a entrepris jeudi, le côté touristique de son séjour de cinq jours au Japon après un dernier entretien avec, cette fois, le premier ministre Yasuhiro Nakasone. Avant de quitter ce dernier, M. Clark lui a transmis une invitation à se rendre au Canada.

Après avoir fait le point sur ses pourparlers officiels avec les autorités nipponnes, M. Clark s'est dirigé vers la ville de Hakone, une station de villégiature située non loin de Tokyo et qui a la particu-

larité d'être jumelée à la ville de Jasper, dans les Rocheuses albertaines, plus particulièrement dans le comté de Yellowhead représenté aux Communes par M. Clark.

Au cours de sa con-

férence de presse au Cercle national des journalistes de Tokyo, le secrétaire d'Etat canadien s'est estimé satisfait de sa visite au Japon destinée notamment à inciter le second partenaire commercial du Canada à investir au Canada et à effectuer des transferts de technologie.

Les conversations menées mercredi et jeudi avec son homologue Shintaro Abe, le premier ministre Yasuhiro Nakasone et le

ministre du Commerce international et de l'Industrie, Keijiuro Murata, ont été de valeur, riches et franches, a déclaré M. Clark.

Le secrétaire d'Etat a ajouté qu'il était venu présenter la politique d'ouverture aux capitaux étrangers menée par le gouvernement de M. Brian Mulroney. Il a souligné la haute priorité que le cabinet de M. Mulroney plaçait dans un renforcement des liens économiques et politiques avec son second partenaire commercial après les Etats-Unis.

M. Clark a communiqué au premier ministre japonais une invitation à se rendre en visite au Canada. M. Nakasone a donné son accord de principe et a ajouté qu'il souhaitait accueillir M. Mulroney au Japon. M. Clark avait choisi le Japon pour son premier voyage en Asie. Il est d'ail-

leurs le premier membre du gouvernement conservateur issu du scrutin du 4 septembre à se rendre au Japon.

Mercredi, M. Clark avait souligné que le renforcement des rela-

tions commerciales avec les Etats-Unis, recherché par Ottawa, ne se ferait pas au détriment du Japon. Nous cherchons à établir des ponts, pas des barrières, avait-il souligné.

# Echec d'un accord entre les Indiens du Yukon et Ottawa

OTTAWA (PC) — Dans une lettre aux chefs indiens et au gouvernement du Yukon, le ministre des Affaires indiennes, M. David Crombie, a annoncé l'échec d'un accord de principe sur les revendications territoriales entre les Indiens du Yukon et le gouvernement fédéral.

L'accord, que l'on élaborait depuis plus de dix ans, représente plusieurs millions de dollars.

Le ministre Crombie avait affirmé qu'au moins 10 des 12 bandes d'Indiens se trouvant au Yukon devaient ratifier l'accord de principe avant le 31 décembre. Puis il a rejeté la demande de plusieurs bandes désireuses de renégocier certaines clauses de l'entente.

"J'arrive à la conclusion qu'il n'existe pas d'identité de vue satisfaisante sur les

principes fondamentaux pour considérer l'accord comme approuvé", a dit M. Crombie dans la lettre qui devait être rendue publique jeudi et dont La Presse Canadienne

a auparavant obtenu copie. Selon cet accord, les 5.500 Indiens et Métis du Yukon auraient reçu quelque \$540 millions au cours d'une période de 25 ans.

## VOEUX DES FETES

### LES AUTORITES DE LA

## VILLE D'ASBESTOS

OFFRENT A TOUS LES CONTRIBUABLES LEURS VOEUX POUR UN TRES JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE

PUISSE L'AN NOUVEAU VOUS APPORTER BONHEUR, SANTE ET PROSPERITE.

ROCH FRECHETTE, MAIRE

CLAUDE VANIER, CONSEILLER

BRUND BISSON, CONSEILLER

MARCEL BROWN, CONSEILLER

DENIS FORTIN, CONSEILLER

GERARD POIRE, CONSEILLER

LOUISE M. COULOMBE, CONSEILLER

Yvon Hamel, dir. général

Serge Charland, Greffier

# Joyeux Noël

Bonne, Heureuse Année!

... tels sont les voeux que formule à votre égard la



**JM Asbestos Inc.**  
ASBESTOS, P.Q.

**JOYEUX NOEL**  
et  
**BONNE ANNEE**  
à tous nos membres et à toute la population!

**LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE**  
**La Caisse Populaire d'Asbestos**  
Jean-Yves St-Pierre, directeur  
535, 1ère AVENUE Tél.: 879-7167  
ASBESTOS

A tous nos clients et amis d'Asbestos et la région,  
**JOYEUX NOEL**  
et une  
**BONNE ANNEE**

**BOULANGERIE D'ASBESTOS INC.**  
Pains et pâtisserie exquise et variés  
Raymond Ducharme, gérant  
409, 1ère Avenue, Asbestos 879-2966

Voeux de paix, de joie et de bonheur à l'occasion de NOEL et du NOUVEL AN!

**GARAGE**  
**J.B. CHARLAND & FILS ENR.**  
Réparations générales  
Débosselage - Peinture  
Transport d'écoliers  
55, St-Joseph - Tingwick - 359-2202

COMMENT S'Y RENDRE

**JOIE, SANTE, BONHEUR** Voilà des voeux sincères que nous formulons pour tous nos clients et amis, à l'occasion de NOEL et du NOUVEL AN

**MICHEL Transport**

**ARTHABASKA**  
4, rue de l'Union 1-819-357-2293

**SIEGE SOCIAL:**  
DANVILLE.....tél.: (1-819) 839-3382  
EAST ANGUS.....tél.: (1-819) 832-2468  
GRANBY, tél.: (1-800) 567-7568  
MONTREAL.....tél.: (1-514) 321-8341

QUEBEC.....tél.: (1-418) 681-0517  
SHERBROOKE.....tél.: (1-819) 845-2741  
TROIS-RIVIERES.....tél.: (1-800) 567-7568  
WINDSOR.....tél.: (1-819) 845-2741

Appels sans frais de partout ailleurs au Québec: 1-800-567-7568  
A VOTRE SERVICE TOUS LES JOURS

*Souhais sincères pour la Nouvelle Année à tous nos concitoyens.*

**Conseil de ville de BROMPTONVILLE**  
Son Honneur le Maire **CLÉMENT NAULT**

**Les conseillers:**  
Maurice Emond  
Bernard Guay  
Raoul St-Cyr  
Lionel Marchand  
André Paradis  
Gisèle Bergeron  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Michel Dupont

Directeur de la police  
Daniel Richard  
Directeur des loisirs  
André Boutin  
Contremaître des travaux publics  
Sylva Guay  
Directeur des pompiers  
Marcel Beaudette

*Rire souvent et de bon coeur*

*S'avoir s'attirer le respect des gens intelligents et l'affection des enfants,*

*Gagner l'estime des critiques honnêtes et supporter avec patience d'être trahi par de faux amis,*

*Pouvoir apprécier la beauté et découvrir en chacun ce qu'il y a de meilleur,*

*Quitter un monde embelli en laissant derrière soi un enfant en santé, un bout de jardin, des conditions de vie améliorées,*

*Savoir qu'une vie a été plus facile parce qu'on était là.*  
C'est ça, REUSSIR.

Auteur inconnu

**CELANESE**

*En cette période des Fêtes, l'équipe de direction de Celanese Canada Inc., complexe Drummondville, souhaite à tous ses retraités, employés et famille, de même qu'à toute la population, Bonheur, Santé et Prospérité.*

A vous tous... clients et amis de par toute la région, nos meilleurs voeux de Joyeux Noël et de Bonne, Heureuse et prospère Année, vous accompagnent!

... de la direction et du personnel du plus considérable du genre sur la Rive Sud.

**ABATTOIR GIROUX INC.**  
Rang 5, à Bromptonville, comté de Johnson et Richmond  
Tél.: 569-4494 — 846-4233

L'Opposition refuse de se prononcer sur une loi pouvant être contestée devant les tribunaux

# La loi 3 adoptée en l'absence des libéraux

par Lia Levesque

QUEBEC (PC) — La loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public a été adoptée hier, en l'absence des députés de l'opposition, qui ont quitté l'Assemblée nationale en signe de protestation.

La protestation symbolique des libéraux vient d'un jugement prononcé plus tôt dans la journée par la Cour suprême.

Ce jugement invalide certaines dispositions de la Loi sur le financement des municipalités, adoptée en 1979, et restreignant entre autres le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Selon l'opposition, des dispositions analogues se retrouvent dans la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Refusant de se prononcer sur un projet de loi dont certaines parties pourraient selon eux être invalidées par les tribunaux, les députés de l'opposition ont symboliquement quitté le salon bleu au moment du vote.

Le porte-parole des libéraux en matière d'Éducation, M. Claude Rvan, était absent lorsque l'opposition s'est présentée en chambre.

avant été appelé d'urgence au chevet de son épouse, hospitalisée à Montréal.

Le projet de loi a été adopté par 58 voix avec une seule voix discordante, l'abstention du député indépendant de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille.

## Contenu de la loi

La loi, qui entrera en vigueur en juillet 86, réforme l'ensemble des structures du système scolaire.

Elle divise désormais les commissions scolaires selon la langue plutôt que la religion. Les commissions scolaires qui restent confessionnelles, soient les catholiques et protestantes de Montréal, de Québec ainsi que cinq dissidentes, seront régies par la Loi de l'instruction publique, qui date de 1861.

Des cours de religion protestante ou catholique seront dispensés dans

les écoles. Le parent qui veut exempter son enfant d'enseignement religieux pourra l'inscrire à des cours de morale.

De plus, la loi décrète un mode d'élection universel pour les deux tiers des commissaires d'école. L'autre tiers est nommé par les conseils d'école.

Le conseil d'école sera présidé et constitué majoritairement de parents. Des étudiants, des enseignants et des employés y siègeront aussi.

Depuis plusieurs semaines, l'opposition avait émis de sérieuses réserves sur la constitutionnalité de certains aspects du projet de loi. M. Ryan avait d'ailleurs souligné que l'opposition ne donnerait pas son accord au projet s'il n'était pas d'abord testé devant la Cour d'appel.

## Johnson rassurant

Devant les craintes de l'opposition concernant l'application du récent jugement de la Cour suprême aux législations québécoises de l'éducation, le ministre de la Justice

Pierre-Marc Johnson s'est montré rassurant.

Selon lui, le jugement de la Cour suprême est limité aux commissions scolaires confessionnelles et dissidentes de Montréal, Québec et les cinq autres hors de ces territoires.

En vertu de cette loi 57, une commission scolaire voyait son pouvoir de taxation limité à six pour cent de ses dépenses nettes. Si elle voulait dépasser ce seuil, elle devait procéder par référendum. Les électeurs non taxés, quelle que soit leur religion, pouvaient alors voter. C'est précisément cette disposition qu'invalide la Cour suprême.

Or la loi 3, selon le ministre Johnson, "rectifie cette situation puisque seuls les contribuables ayant choisi d'être attachés à une commission scolaire confessionnelle ou dissidente (donc non linguistique) pourront voter lors d'un référendum".

Une seule modification doit être faite, à ses yeux, et c'est au chapitre de la Loi de l'instruction publique, qui gère les écoles confessionnelles et dissidentes.



(Laserphoto PC)

Photo d'un communiqué trouvé sur le trottoir près des lieux de l'explosion qui a fait cinq morts à Montréal.

## L'oeuvre d'un mauvais plaisant Le communiqué n'aurait rien à voir avec l'explosion

MONTREAL (PC) — Un communiqué trouvé mardi soir en face du lieu de l'explosion qui a fait cinq morts dans le nord de Montréal serait l'oeuvre d'un mauvais plaisant et n'aurait rien à voir avec cette tragédie.

C'est ce qu'a indiqué hier l'agent Charles Poxon, responsable des communications à la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Le communiqué a été trouvé par deux jeunes gens quelques heures après l'explosion qui a détruit trois maisons de la rue Poincaré.

Écrit au crayon feutre sur trois pages de l'exemplaire de mardi du quotidien montréalais The Gazette, le communiqué fait entre autres allusion à l'explosion de la bombe qui a tué trois touristes français, le 3 septembre, à la Gare centrale de Montréal, au "bou-

cher" de la rue Milton et contient des menaces imprécises.

Les premières lignes du communiqué occupant la page frontispice parlent des politiques américaines et soviétiques en matière d'armement nucléaire.

À la page trois du journal, l'auteur soutient que Thomas Brigham oeuvrait pour le compte de la CIA et l'espionnait (l'auteur) un mois avant l'explosion à chaque fois qu'il se rendait lui-même à la Gare centrale.

Il ajoute que ce dernier a agi tout comme Owen, dont le père était aussi associé à la CIA.

Le communiqué précise qu'Owen se trouvait dans le même ascenseur que lui avec les deux filles qui devaient trouver la mort plus tard dans l'explosion de la Gare centrale.

## Déclaration d'impôt: un nouveau formulaire à l'essai

QUEBEC (PC) — Dans le cadre d'un projet pilote visant à simplifier encore les déclarations d'impôt, de nouveaux formulaires de déclaration de revenu seront mis à l'essai auprès de 2.000 contribuables au début de l'année prochaine.

Mille contribuables de la région de Montréal recevront le nouveau formulaire, 500 de la Mauricie et 500 du Saguenay-Lac-St-Jean, a révélé à l'Assemblée nationale le ministre du Revenu Robert Dean.

Le nouveau formulaire s'adresse aux contribuables qui ont peu de renseignements et de documents fiscaux à transmettre au ministère et compris dans les cinq catégories suivantes:

— salarié dont le revenu d'emploi provenant d'une seule source est inférieur à \$30.000;

— retraité, dont les seuls revenus consistent en la pension de sécurité de la vieillesse, en prestations du Régime de rentes du Québec et en prestations viagères d'un régime de retraite;

— particulier sans emploi dont le seul revenu découle de prestations d'assurance-chômage;

— particulier sans aucun revenu imposable qui, pour l'année précédente, réclame une allocation pour enfants de moins de six ans;

— particulier sans aucun autre revenu que les prestations d'aide sociale et qui réclame un remboursement d'impôt foncier.

La sélection des citoyens qui recevront le nouveau formulaire se fera par ordinateur entre le 7 et le 15 janvier.

## Gratton et Johnson: des positions irréconciliables

QUEBEC (PC) — Nouvelle et violente prise de bec jeudi à l'Assemblée nationale entre le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson et le député libéral de Gatineau Michel Gratton au sujet d'une enquête policière sur une tentative de corruption de deux députés.

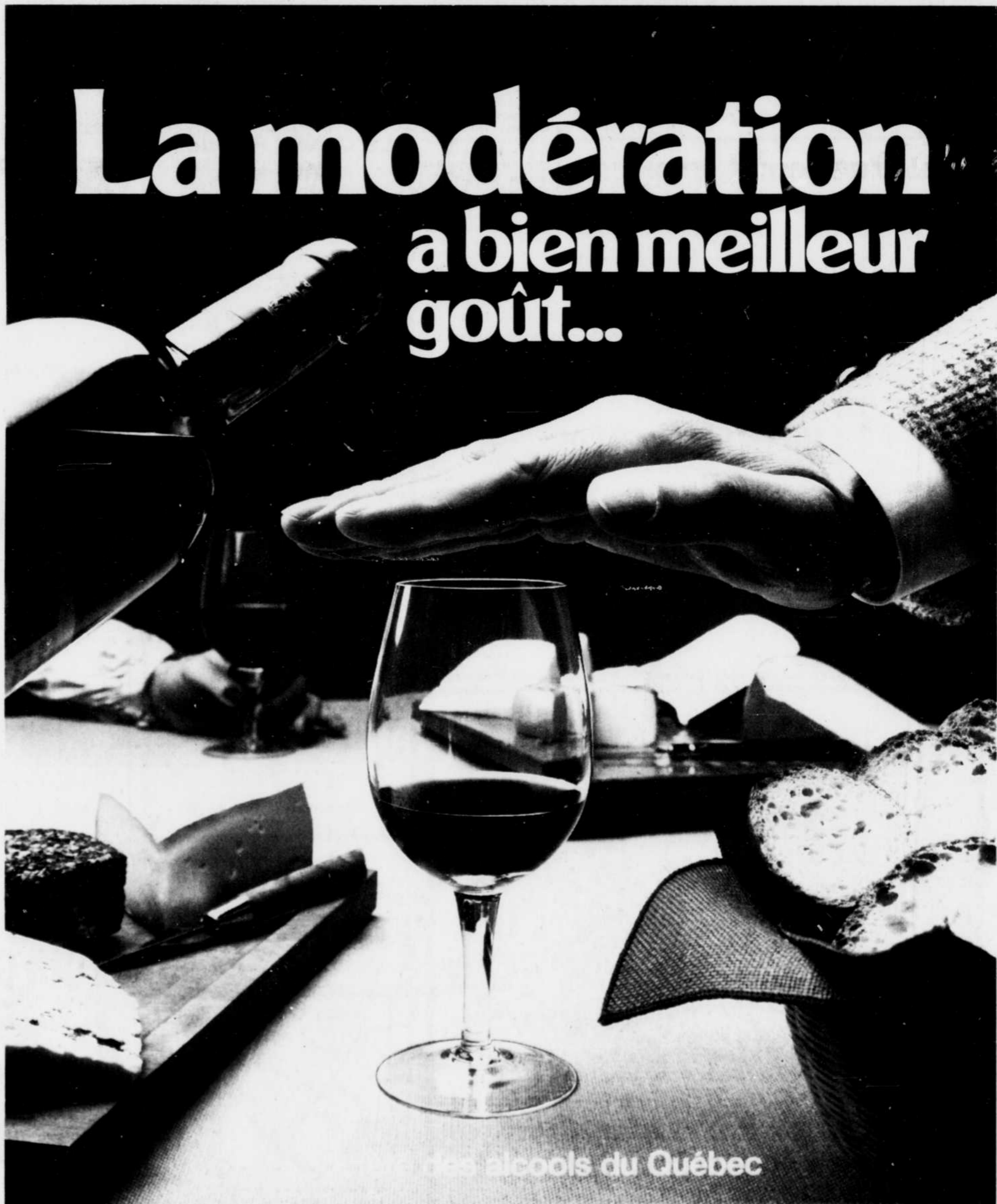
Les positions sont certes irréconciliables: M. Gratton soutient toujours que l'ancien ministre Marc-André Bédard avait empêché la Sûreté du Québec de procéder à l'écoute électronique des téléphones de deux députés (dont un ministre) du Parti québécois, ce que M. Johnson nie avec force.

Des éléments nouveaux se

sont ajoutés jeudi à ce dossier qui soulève les passions depuis deux semaines à l'Assemblée nationale.

M. Gratton soutient que la transcription des conversations interceptées par la police ont été retirées du coffre-fort où elle était gardée à la Sûreté du Québec pour être amenée à la réunion à laquelle participait l'ancien ministre de la Justice Marc-André Bédard le 2 mars dernier avec deux dirigeants de la SQ.

M. Johnson a accusé le député libéral de Gatineau de transgresser l'article 178.20 du Code criminel, lequel interdit de divulguer volontairement qu'une ligne téléphonique est sous écoute électronique.



## Investissements de 1,1 milliard \$: 30.000 emplois

QUEBEC (PC) — Des investissements de \$1.1 milliard impliquant la création de 30.000 emplois ont été réalisés dans l'industrie manufacturière depuis la mise en place du plan de relance, a soutenu jeudi le ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Biron.

Répondant à l'Assemblée nationale à une question du député de Beauharnois, M. Laurent Lavigne, M. Biron a soutenu que ces chiffres établissaient hors de tout doute le succès du plan.

Ce plan visait à susciter des investissements manufacturiers de \$2 milliards au cours d'une période de 27 mois. Après 11 mois, on a maintenu une moyenne d'investissements mensuels de \$100 millions, a dit M. Biron.

Des modifications ont été apportées à certaines sections du plan, comme celle qui traitait de l'aide aux jeunes, a conclu le ministre.

## Projet de réforme du Code civil du Québec

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a été saisie hier du projet de loi 20, portant réforme au Code civil du Québec, qui a été déposé par le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson.

Le projet de loi vise à réformer le droit des personnes, le droit des successions et celui des biens et à ajouter au Code civil du Québec trois livres sur ces sujets ainsi qu'une disposition préliminaire pour situer le code dans l'ensemble législatif.

Le Livre premier, qui comprend cinq titres, s'ajoute au Code civil du Québec et a pour objet de réformer le droit des personnes.

### MISE AU POINT

Veuillez noter que dans notre circulaire "Meilleurs vœux, meilleures affaires" en vigueur jusqu'au 24 décembre, à la page 11, les chaussures Casual Life pour hommes ne sont pas offerts en largeur "large". Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour ce malentendu regrettable.

Sear Canada Inc.

113021

### ERRATUM

#### DÉPOT GARANTI



Une erreur s'est glissée dans notre annonce du 20 décembre parue dans La Tribune. On devrait lire: intérêt annuel de 10 1/4% pour 18 mois.

112965

Toutes nos excuses.

Les alcools du Québec